

Burundi : Les homosexuels racontent leur calvaire

Jeune Afrique | 26/08/2009 | Par : Habibou Bangura © Un projet de Human Rights Watch donne la parole à dix gays et lesbiennes burundais pour interpellier leur pays sur le calvaire des homosexuels. Un calvaire qui risque d'empirer avec la criminalisation, en avril, des relations entre personnes de même sexe. Le 22 avril dernier, les homosexuels burundais sont devenus des criminels : c'est ce jour-là que le président Pierre Nkurunziza a promulgué le nouveau code pénal qui abolit la peine de mort, mais rend illégales les relations sexuelles entre personnes de même sexe. En vertu de l'article 567, les gays et lesbiennes encourent de trois mois à deux ans de prison et une amende de cinquante à cent mille francs, ou une de ces deux peines. Le Burundi entre ainsi le large cercle des pays africains, 39 d'entre eux, qui condamnent l'homosexualité.

Appel au gouvernement L'organisation américaine Human Rights Watch (HRW) fait partie de la soixantaine d'ONG burundaises et internationales qui avaient lancé le 24 avril une pétition demandant l'abrogation de l'article 567, jugé contraire aux droits humains des homosexuels. HRW est revenue à la charge le 30 juillet avec le projet multimedia « Interdit : institutionnalisation de la discrimination contre les gays et lesbiennes au Burundi ». Cette « plateforme publique » appelle le gouvernement à « réformer de toute urgence le code pénal pour mettre un terme aux discriminations » qui frappent les homosexuels. Dix d'entre eux, hommes et femmes, ont accepté de témoigner, parfois à la condition que leur prénom soit changé. Accompagnés de photos de Martina Bacigalupo - généralement sombres et/ou floues, dévoilant des pieds, un sourire, plus loin des mains -, les jeunes gens racontent la discrimination, la stigmatisation, la violence physique, verbale et sexuelle. « J'ai prié pour changer, mais je n'ai pas réussi » Certains témoignages sont encore une détresse poignante. « Parfois, j'ai le sentiment que je ne vauds rien, je ne peux même pas penser à pourrais me tuer, parce que j'ai l'impression que personne ne m'aime et que tout le monde me rejette », explique Anneyonc, 20 ans. « Je voudrais qu'ils nous laissent tranquilles, lance Cynthia, 25 ans. Nous sommes des personnes, comme tout le monde. C'est Dieu qui nous a créés. Ce n'est pas une loi qui nous changera. » Nick, même âge, pas le contraire : « J'ai prié pendant trois mois, parce que les gens disaient que [l'homosexualité] était mal. Je voulais changer, mais je n'ai pas réussi ». Le mal-être que ces Burundais expriment ne date pas de la criminalisation de l'homosexualité. Bien avant, des gays et lesbiennes subissaient déjà divers types de violence dans le cadre familial et professionnel. Seulement, craignent les associations, l'article 567 risque de rendre ces exactions légitimes aux yeux de la population, avec peut-être la clé d'une recrudescence des attaques. Ndlr : Pour visionner le projet multimedia « Interdit : Institutionnalisation de la discrimination contre les gays et lesbiennes au Burundi », veuillez suivre ces liens : Brochure avec témoignages et photos : <http://www.hrw.org/node/84622> Diaporama avec commentaires audio : <http://www.hrw.org/fr/node/84715>